

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District de Montréal
No : R-4024-2017

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Énergir s.e.c.

(Ci-après nommée « Énergir »)

Demanderesse

et

**Groupe de recherche appliquée en
macroécologie**

(Ci-après nommé « GRAME »)

Intéressé

DEMANDE D'INTERVENTION DU GRAME

*Demande d'examen du rapport annuel d'Énergir pour l'exercice financier terminé le 30
septembre 2017
(R-4024-2017)*

AU SOUTIEN DE SA DEMANDE D'INTERVENTION, LE GRAME SOUMET
RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

I Contexte

1. Le 20 décembre 2017, Énergir dépose à la Régie une demande d'examen du rapport annuel pour l'exercice financier terminé le 30 septembre 2017;
2. Par sa correspondance datée du 16 janvier 2018, la Régie indique qu'elle entend procéder à l'examen de cette demande par voie de consultation et donne instruction aux intervenants ayant participé au dossier tarifaire 2016-2017 et intéressés à participer à la présente demande de déposer une demande d'intervention au plus tard le 8 février 2018;
3. Le 31 janvier 2018, Énergie dépose une demande amendée d'examen du rapport annuel pour l'exercice financier terminé le 30 septembre 2017;

II Nature de l'intérêt et représentativité

4. À titre d'intervenant ayant participé au dossier tarifaire 2016-2017 et dans une optique d'intérêt public visant la protection de l'environnement, le GRAME souhaite participer à l'étude de la demande d'examen du rapport annuel pour l'exercice financier terminé le 30 septembre 2017;
5. Le GRAME est actif dans les domaines de l'environnement, du développement durable et de l'énergie depuis 1989 ;
6. Ses représentants ont participé à des groupes de travail dans le cadre des processus canadien et québécois de diminution des émissions de gaz à effet de serre. Ils siègent régulièrement à des comités rassemblant des représentants de divers paliers de gouvernement, des industriels et des ONG. De plus, le GRAME mène des projets de recherche avec des universités et est impliqué, de manière parallèle, dans l'action communautaire et l'éducation relative à l'environnement ;
7. Par ses interventions à la Régie, le GRAME s'est toujours efforcé d'intégrer des préoccupations de développement durable, incluant les dimensions biophysique, sociale, économique et culturelle du développement, notamment par la prise en compte des impacts environnementaux des différentes filières de production d'énergie, dont la distribution de gaz naturel ;
8. Les diverses interventions du GRAME devant la Régie lui ont notamment permis de traiter en profondeur de l'évaluation correcte de la consommation de base des participants aux programmes d'efficacité énergétique, de l'évaluation des taux effectifs de participation aux programmes, de l'état d'avancement des programmes et de la mise en place de mécanismes permettant d'accroître le financement de programmes dédiés aux économies d'énergie ;
9. À titre d'intervenant, le GRAME a notamment contribué à l'élaboration du mécanisme incitatif à l'amélioration de la performance de Gaz Métro (R-3494-2002), et a participé au dossier portant sur le renouvellement du mécanisme incitatif à l'amélioration de la performance de Gaz Métro (R-3693-2009). Il prévoit participer aux séances de travail qui se tiendront en mars 2018 dans le cadre de la *Demande d'approbation d'un mécanisme incitatif à l'amélioration de la performance d'Énergir pour les activités de distribution* (R-4027-2017);
10. Le GRAME s'est impliqué dans les causes tarifaires de Gaz Métro des dernières années (R-3987-2016, R-3970-2016, R-3879-2014, R-3837-2013, R-3809-2012, R-3752-2011, R-3720-2010, R-3690-2009, R-3662-2008, R-3630-2007 et R-3596-2006) par le dépôt de preuves ou d'observations. Il participe au dossier tarifaire portant sur la *Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir à compter du 1^{er} octobre 2018* ;

11. Enfin, les représentants du GRAME ont participé à la rencontre d'information en date du 1^{er} février 2018 portant sur la présentation du rapport annuel pour l'exercice financier terminé le 30 septembre 2017 dans le cadre du présent dossier;

III Motifs à l'appui de l'intervention

12. Le GRAME entend analyser et présenter une preuve sur les enjeux suivants de la demande d'Énergir :

Suivi de la décision D-2013-106, par. 445 (B-0086, page 9)

13. Dans le cadre du rapport annuel, Énergir demande à la Régie de mettre fin au suivi demandé par la décision D-2013-106, par. 445, soit la présentation des montants d'aide financière pour les programmes en efficacité énergétique selon qu'ils sont engagés avant l'année et payés au cours de l'année financière ou engagés et payés au cours de l'année financière. Énergir évoque un souci d'allègement réglementaire et indique au soutien de sa demande que les résultats obtenus ont été constants au cours des quatre dernières années;
14. À cet égard, le GRAME est d'avis que le suivi est toujours nécessaire car il permet notamment de cibler la justesse des prévisions pour les programmes, donc des budgets correspondants. En ce sens le GRAME recommande de conserver le suivi au rapport annuel;

Évaluation du programme PE211 (B-0086, p. 62)

15. Au dossier R-3879-2014, Phase 4, le GRAME, conjointement avec le ROEÉ, s'est positionné pour une évaluation des m³ économisés basée sur les résultats réels, au lieu d'une évaluation par sondage et revue de littérature¹;
16. Au dossier R-3970-2016, le GRAME, conjointement avec le ROEÉ, demandait que soit synchronisée l'évaluation de 5 programmes (PE207, PE208, PE211, PE218 et PE219) lors du processus administratif 2016-2017² et questionnait l'attribution réelle de m³ économisés;
17. Dans sa décision D-2016-156, par. 241, la Régie demandait une évaluation, dans le cadre du suivi administratif 2016-2017, du programme PE211 (études de faisabilité) pour la période 2012-2015, lequel a été déposé à la Régie en date du 14 décembre 2017;
18. Le GRAME est préoccupé par le dépôt tardif de l'évaluation de ce programme, compte tenu des résultats à la baisse significatifs des économies en m³ qui y sont

¹ R-3879-2014, phase 4, C-ROEÉ-0052

² R-3970-2016, C-ROEÉ-0011

constatés, qui auraient impacté les résultats globaux du PGEÉ d'Énergir, de sorte que la bonification de 1 M\$ n'aurait pas été attribuée au dossier de fermeture R-4024-2017;

19. Le GRAME souhaite questionner Énergir sur les raisons de ce dépôt tardif du rapport d'évaluation du programme PE211. Il entend également présenter le calcul des économies réelles pour le PGEÉ de 2016-2017 en tenant compte de la correction des économies d'énergie pour le programme PE211 et faire valoir, le cas échéant, ses recommandations quant à l'attribution de la totalité de la bonification relative à l'atteinte de la cible de 39 Mm³.

IV Présentation de la preuve

20. À titre d'intervenant, le GRAME souhaite contribuer à l'analyse des enjeux précités de la demande du Distributeur par le dépôt d'un rapport afin que les propositions de Gaz Métro intègrent le mieux possible les préoccupations environnementales et de développement durable, dans une perspective respectant le principe d'équité intergénérationnelle ;
21. Compte tenu des préoccupations économiques sociales et plus particulièrement environnementales en jeu, le GRAME souhaite également participer à la consultation de la présente demande ;
22. Le GRAME a retenu les services de monsieur Jonathan Théorêt qui détient un baccalauréat en administration des affaires de HEC Montréal et agira à titre d'analyste interne, et de sa consultante externe madame Nicole Moreau, analyste en énergie et environnement, qui détient un baccalauréat en administration des affaires des HEC, une maîtrise en sciences de l'environnement ainsi qu'une formation de l'Université de Sherbrooke en vérification environnementale ;

V Frais, budget prévisionnel et communications

23. Conformément à l'article 36 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, le GRAME demande à la Régie que lui soient remboursés les frais encourus pour sa participation à titre d'intervenant et dépose avec la présente demande d'intervention un budget de participation;
24. Aux fins de communications, le GRAME indique que toute correspondance en rapport avec la présente demande peut être acheminée à la procureure soussignée, avec copie au directeur, aux coordonnées suivantes :

Me Geneviève Paquet

3090, boul. le Carrefour, Suite 200

Laval, Qc H7T 2J7

Tél. : 450-687-5055, poste 226 / Télécopieur : 450-687-8181

Adresse électronique : genevieve_paquet@videotron.ca

Monsieur Jonathan Théorêt / directeur

Groupe de recherche appliquée en macroécologie

735, rue Notre-Dame, bureau 202

Lachine, Qc H8S 2B5

Tél. : 514-634-7205 / Adresse électronique : jonathantheoret@grame.org

25. Le GRAME considère que sa participation sera utile et pertinente à l'étude de la demande R-4024-2017 présentée par Énergir ;
26. La présente demande d'intervention du GRAME est bien fondée en faits et en droit.

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE :

D'ACCUEILLIR la présente demande d'intervention ;

D'ACCORDER le statut d'intervenant au GRAME pour la demande R-4024-2017.

Le 8 février 2018.

(S) Geneviève Paquet

Geneviève Paquet, avocate

3090, boul. le Carrefour, Suite 200

Laval, Québec

H7T 2J7

Tél. : 450-687-5055, poste 226

Télécopieur: 450-687-8181

genevieve_paquet@videotron.ca